



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Constitutionnel, après avoir gardé un silence momentané sur le discours prononcé naguère par M. Thiers, rompt le silence et juge de la manière suivante les théories politiques développées à la tribune, par l'éloquent historien :

Le Corps-Législatif a accueilli par des applaudissements unanimes la déclaration du gouvernement impérial qui se résume en ces termes :

- Politique pacifique,
- Neutralité loyale,
- Entière liberté d'action.

Les longs applaudissements de la Chambre n'ont fait que précéder de vingt-quatre heures les applaudissements du pays.

Dans les circonstances graves où se trouve l'Europe, il n'y avait, en effet, de possible de la part du gouvernement de l'Empereur, qu'une déclaration de principes, et cette déclaration a été faite par M. le ministre d'Etat avec cette netteté et cette précision qui vont si bien aux idées justes. Toutefois, en se renfermant dans cet exposé de sa politique et de ses intentions, en se refusant à une discussion inopportune, le gouvernement n'a pas voulu interdire les objections ; il leur a laissé, au contraire, toute carrière pour se produire : M. Thiers a parlé et a parlé longuement.

Il y a, certes, dans ce discours de l'ancien président du cabinet du 1^{er} mars, plus d'une assertion à laquelle il eût été bien facile de répondre. La tentation était grande, mais M. le ministre d'Etat, fidèle à l'engagement qu'il

avait pris au début de la séance, n'est pas sorti de la réserve que lui commandait la situation. Nous ne sommes pas tenus à la même réserve, et, sans vouloir entreprendre une complète appréciation du discours de M. Thiers, nous signalerons dans ce discours trois points dont il nous est impossible de ne pas faire ressortir l'exagération ou la fausseté.

Remontant à l'origine du conflit austro-prussien, M. Thiers a reproché à notre ambassadeur en Angleterre, ou plutôt à notre gouvernement dont notre ambassadeur n'a fait que suivre les instructions, d'avoir eu dans la conférence de Londres une attitude effacée. Suivant lui, « le diplomate français parla » trop peu. Or, parler peu est une faute impardonnable aux yeux des gens qui s'imaginent avoir agi quand ils ont beaucoup parlé. M. Thiers regrette donc de n'avoir pas rencontré dans les procès-verbaux de la conférence des discours plus abondants et plus fréquents émanés du représentant de la France. Mais M. Thiers commet ici une double injustice : notre ambassadeur a pris la parole au sein de la conférence aussi souvent et dans la mesure qu'il fallait pour affirmer les principes qui dirigeaient la politique française et pour mettre en lumière les opinions du gouvernement impérial touchant la question soumise à l'examen de la diplomatie. En disant davantage, il se fût exposé au reproche qu'on peut justement adresser à la politique de l'ancien ministre du 1^{er} mars, le reproche de vouloir servir les intérêts de la paix précisément par les moyens qui sont les plus propres à amener la guerre.

Un autre point de ce discours que nous ne pouvons admettre, c'est l'appréciation qu'il a faite de l'unité italienne dans ses rapports avec l'unité allemande. Il y a, dans toute cette partie de la harangue de M. Thiers, une sorte de fantasmagorie composée comme à plaisir. On dirait une imagination inquiète forgeant des fantômes pour produire quelque impression terrible. Le bon sens du pays ne se laissera pas prendre à ces épouvantails de M. Thiers. Nous n'avons rien à craindre de l'unité italienne, et, quant à l'unité allemande, elle est au moins problématique, et M. Thiers lui-même n'ose en prévoir la réalisation que dans un avenir très-éloigné. L'image de ces deux unités nationales se donnant la main pour former à nos frontières un cordon menaçant, est en arrière d'un siècle ; et l'évocation d'un nouvel empire germanique ne sera pas prise au sérieux par quiconque sait faire la différence des temps anciens et des temps modernes. Qui aurait jamais cru que l'historien de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, fût un sujet de François I^{er} et pût avoir peur de Charles-Quint ?

Nous dirons enfin à M. Thiers que son appréciation du rôle de l'Italie n'est pas mieux fondée. L'orateur, toujours au nom de la paix, regrette que, dans mainte occasion qu'il a rappelée, nous n'ayons pas pris à l'égard de l'Italie une attitude impérieuse ; il veut, aujourd'hui encore, que nous exercions sur cette puissance, en lui faisant sentir tout le poids des services que nous lui avons rendus, une pression semblable à un commandement ; il exige, en un mot, que l'Italie nous obéisse comme elle obéirait à un maître. Et comme il

ne serait pas digne de la France de formuler des exigences vaines, à quoi aurait abouti la politique que M. Thiers aurait voulu voir adopter dans le passé vis-à-vis de l'Italie, à quoi aboutirait celle qu'il conseille actuellement au gouvernement impérial, si ce n'est à la guerre ?

C'est aussi à la guerre qu'aurait mené infailliblement la ligne de conduite que M. Thiers a indiquée à l'égard de la Prusse. Dire à la Prusse, dans une forme douce ou « dans une forme dure », suivant l'expression de l'orateur, que la France est résolue à s'opposer à ses projets, était-ce donc un bon moyen d'assurer la paix, ou n'était-ce pas plutôt provoquer cette puissance et s'engager soi-même dans le conflit ?

On le voit, M. Thiers est dans la plus étrange illusion. Sa politique, qu'il proclame la politique pacifique par excellence, et qu'il offre en quelque sorte au second Empire comme le manuel de la paix, conduit directement à la guerre ou à une honteuse reculade. M. Thiers croit-il donc que la France ait oublié 1840, et cette Note du 8 octobre qu'un illustre orateur appelait « la grande déroute de la diplomatie ? »

En définitive, aucun des arguments de M. Thiers n'a atteint le but : le talent de parole et la dextérité d'argumentation ne font rien au fond des choses. La politique impériale reste comme l'expression la plus vraie de ce que commandent la dignité et les intérêts de la France : qu'on relise les documents diplomatiques de ces dernières années et les dépêches de M. Drouyn de Lhuys. Grâce à cette politique, le présent n'est pas compromis, l'avenir

FEUILLETON.

NUNCOMAR.

NOUVELLE INDIENNE.

— Vous ne sauriez croire, ajouta sir Hector Fermouth qui nous racontait des histoires indiennes, combien peu nous avons gagné d'influence réelle et positive sur l'esprit de ces populations si diverses et si multiples que nous confondons sous le nom de peuples indous.

— Voilà cependant près d'un siècle que vous occupez le pays.

— Sans doute. Mais nous y sommes toujours comme des conquérants le lendemain d'une conquête. Notre domination est solidement établie, et peu à peu nous l'avons étendue jusqu'à la presqu'île entière. Reste à savoir si nous ne devons pas nous estimer heureux d'être un jour comme les autres races conquérantes qui sont venues s'établir sur les bords du Gange et de l'Indus, de vivre là, d'y avoir un commerce fort actif, d'en retirer des ri-

chesses incalculables, mais en renonçant à toute espérance de faire jamais comprendre nos mœurs et nos lois par les indigènes, surtout de les faire aimer.

Le silence suivit ces paroles, et c'était d'autant plus remarquable que nous étions tous jeunes, tous ardents, par conséquent tous amis de la controverse. Mais, pour le moment, aucun de nous n'avait envie d'entamer une discussion : nous désirions que sir Hector Fermouth rentrât dans le ton général de la causerie, et nous dit des histoires et des aventures de voyages.

Sir Hector est le plus cosmopolite de tous les hommes. Bien qu'il soit Anglais comme son nom l'indique, il est né et il a été élevé en France. Les voyages ont achevé ce que l'éducation avait parfaitement commencé. Officier dans l'armée des Indes, il connaît admirablement toutes les grandes contrées asiatiques aimées du soleil, et il en parle en homme qui sait profiter de ce qu'il voit et ne laisse jamais échapper une occasion de s'instruire.

Il comprit notre silence, et, reprenant la parole :

— Ce n'est pas à la légère, nous dit-il, que je viens de vous émettre quelques réflexions générales sur notre domination asiatique. Elles devaient me

conduire naturellement à l'histoire nouvelle que je vous ai promise. Grâce à elles, vous comprendrez mieux ce souvenir de ma vie aventureuse.

Nous allâmes de nouveaux cigares, et notre attitude témoigna bientôt à sir Hector que nous étions tout disposés à l'écouter.

— En 18...., la date précise ne fait rien à l'affaire, nous dit-il, je commandais un petit cantonnement qui relevait du quartier-général de Meerut. Je n'avais jamais eu qu'à me louer de mes cipayes et j'avais une entière confiance en eux, soit qu'ils fussent musulmans, soit qu'ils appartenissent à la vieille religion indienne des Incarnations. Du reste, ils vivaient entre eux en fort bonne intelligence, et un petit nombre d'Européens suffisait à les maintenir tous dans une même ligne de conduite. Autour de nos blockhaus circulait toute une armée de serviteurs, selon les traditions de la grande vie asiatique. Bien que notre existence fut passablement monotone, cependant nous savions trouver de belles et puissantes distractions, surtout quand un hasard heureux nous envoyait des visiteurs. Dans ces quartiers de l'Inde, celle qu'on a toujours sous la main, c'est une bataille livrée à quelque nichée de tigres, en ayant avec soi des éléphants pour auxiliaires. Rien

n'égale les émouvantes péripéties de ces chasses, et nul Européen ne peut s'en faire une idée, eût-il chassé le loup et le sanglier comme vous le chassez en France, l'ours dans les forêts montagneuses de la Transylvanie ou l'uroch dans les plaines de la Pologne et de l'Ukraine. Une chasse au tigre est un régal qui laisse toujours de grands souvenirs dans l'esprit.

Cela dit, nous reçûmes un jour la visite de quelques officiers, nos compatriotes et nos amis, qui, tout en exécutant les ordres de leurs chefs, n'avaient pas voulu passer auprès de nous sans s'asseoir à notre table et dormir sous notre toit. Comment ils furent accueillis, vous vous l'imaginez parfaitement, sans doute, et le mentionner avec détail me paraît superflu.

Ils arrivaient d'autant plus à propos que depuis quelque temps on parlait beaucoup, dans les environs, de ravages commis par des tigres, et nous mourions tous d'envie de voir en rase campagne ces superbes félins, les plus beaux animaux du globe. Nous avions dans le voisinage deux nababs, anciens banquiers de Calcutta, qui faisaient de la villégiature, et un soubardar également retiré des affaires. Dans les étables de ces voisins vivaient plantureuse-

est réservé. Aussi, combien il eût été facile de répondre, avec une autorité que nous n'avons pas, à tant d'opinions systématiques, à tant d'appréciations fausses ! Mais, répétons-le, le gouvernement ne pouvait accepter la discussion dans les circonstances actuelles. C'est ce que M. le ministre d'Etat a dit de nouveau en communiquant à la Chambre la déclaration du gouvernement italien qui s'engage à ne pas attaquer l'Autriche. Comment, en effet, poursuivre un débat sur une situation qui change d'heure en heure ? La Chambre l'a compris, et, sous l'impression des paroles de M. Rouher, elle a voté à une majorité immense l'ensemble du projet de loi. — P. LIMAYRAC.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*, sous la signature de M. Jolly :

Les circonstances sont graves, la guerre est presque à nos portes, et si l'opinion publique ne se manifeste pas avec une énergie imposante contre les projets de la Prusse, il est à craindre que la paix dont jouit l'Europe ne soit troublée pendant quelques années et qu'un malaise général succède au bien-être que donnent l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Bourgeois et ouvriers, nous sommes tous intéressés au maintien de la paix, c'est elle qui fait la force des Etats et la prospérité des individus ; qui conserve pure et intacte la notion du droit, au lieu de l'altérer au point de la rendre méconnaissable même aux esprits les plus sains ; qui habitue enfin les peuples à préférer les idées aux jeux brutaux de la force matérielle. A tous ces titres la paix nous est chère, et nous verrions avec un profond sentiment de douleur la France sortir de la sage neutralité qu'elle a gardée et qu'elle doit conserver tant que d'impérieuses nécessités ne la forceront pas à prendre un rôle actif.

Le Corps-Législatif, qui connaît parfaitement les vœux et la volonté du pays, a des devoirs exceptionnels à remplir envers l'Empereur. Il faut qu'il dise courageusement la vérité, et qu'il éclaire le chef de l'Etat sur les véritables sentiments des populations ; pourquoi le demander ? elles sont hostiles à la guerre, antipathiques à de nouvelles luttes ; elles ne courent pas après des victoires, et n'aspirent qu'à une chose : vivre en travaillant. D'un autre côté, la situation financière du pays ne lui permet pas de se jeter tête baissée dans de téméraires entreprises. La France a besoin d'économiser pour ramener son budget à un état normal. Toutes ces considérations militent en faveur de la cause que soutient la fraction de la presse conservatrice et libérale, à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir ; mais l'action de cette presse deviendrait stérile, si elle restait isolée et sans écho. Les citoyens ont aussi leur part d'action à exercer, leurs devoirs à remplir. Se désintéresser de la chose publique est une faute et un mauvais acte ; car, plus les circonstances sont graves, plus

un homme doit vaillamment payer de sa personne.

Que chacun ait aujourd'hui le courage de son opinion, que chacun répète hautement qu'il condamne les procédés brutaux de la Prusse et qu'il ne veut pas la guerre. Bientôt se formera dans l'opinion publique un de ces courants qui entraînent irrésistiblement les pouvoirs. Le dernier mot appartient en France à cette opinion ; si elle appuie énergiquement un principe ou une idée, tôt ou tard ce principe ou cette idée domineront. La paix sortira donc victorieuse de la crise qu'elle traverse le jour où la France le voudra. D'ailleurs elle est maîtresse de ses destinées, et les pouvoirs auxquels elle a confié la noble mission de la gouverner doivent s'inspirer avant tout, par dessus tout, de sa volonté. Voilà pourquoi les amis de la paix ne sauraient désespérer du succès de la sainte cause pour laquelle ils combattent, et tant qu'il sera possible de la défendre, ils n'ont pas à hésiter, sauf à se taire lorsque l'épée sera sortie du fourreau. Alors fidèles à leurs vieux sentiments de patriotisme, ils prieront la Providence d'épargner le plus possible à l'Europe les horreurs de la guerre et d'assurer à nos armes la victoire.

Pour être courtes, les appréciations de la presse parisienne n'en sont pas moins significatives.

M. Emile de Girardin s'exprime ainsi dans la *Liberté* :

« Le discours qui précède n'a pas besoin qu'on le commente. »

« Il aura en France et en Europe le retentissement du canon. »

M. Neftzer, dans le *Temps*, constate que l'allocation impériale est naturellement commentée avec vivacité.

« Nous ne croyons pas, dit-il, dépasser les bornes de la discrétion qui est devenue naturelle aux journaux français, en disant qu'on y a voulu découvrir une allusion de blâme aux applaudissements donnés à un récent et célèbre discours. C'est une impression que nous ne pouvons partager, car la majorité du Corps-Législatif a été nommée, avec le concours du gouvernement, par cette population laborieuse des villes et des campagnes au milieu desquelles l'Empereur respire à l'aise. »

Le *Journal des Débats* exprime, dans des termes différents, la même impression :

« En lisant le discours de l'Empereur, on remarquera le passage qui contient une condamnation énergique des traités de 1815, et peut-être y verra-t-on, avec bien d'autres choses, une sorte de leçon indirecte à l'adresse des membres de la majorité qui ont applaudi l'autre jour si chaleureusement M. Thiers. »

Le rédacteur en chef de l'*Avenir national*, formule ainsi sa pensée :

« Dans les circonstances actuelles, ces paroles, qu'on peut regarder comme une réponse au discours de M. Thiers, sont significatives ; elles produiront certainement en Europe une grande impression. »

« Si l'Empereur déteste les traités de 1815, et il a raison de les détester, il ne peut ni blâmer M. de Bismark, qui veut les détruire en déchirant le pacte fédéral basé sur ces traités, ni arrêter les Italiens qui veulent en effacer chez eux les derniers vestiges, en expulsant l'Autriche de la Vénétie. »

« On ne peut en finir une bonne fois avec les traités de 1815 que de deux manières : ou par une guerre générale qui les supprimera violemment, ou par un Congrès qui changera le droit international de l'Europe. Un Congrès ; en ce moment, est impossible, par conséquent l'évidente conclusion du discours de l'Empereur, c'est la guerre. »

« Eh bien ! puisque la guerre est inévitable qu'on la fasse promptement, car les incertitudes et les alternatives où nous vivons depuis six semaines sont intolérables pour les esprits et désastreuses pour les affaires. »

La *Presse* est d'avis que « l'Empereur a raison de dire qu'une des sources premières de sa popularité a été la certitude qu'il détestait les traités de 1815 plus que personne. »

Le *Monde*, rappelant, ainsi que l'a déjà fait le *Journal des Débats*, qu'en 1859 « ce ne fut ni le Piémont ni l'Autriche qui commença la guerre, mais bien la parole de l'Empereur à M. de Hubner le 1^{er} janvier », ajoute : « Le discours d'Auxerre est peut-être destiné à avoir dans l'histoire un semblable retentissement. »

La *France* s'abstient de toute réflexion. « C'est, dit-elle, une de ces grandes manifestations qui n'ont pas besoin de commentaire. »

Le *Pays* dit que « tout doit se taire devant cet éclat de voix souverain. » Il ajoute :

« Nous n'affaiblirons d'aucun commentaire ces paroles puissantes et généreuses qui vont faire courir dans les veines de la vraie France le frisson des émotions patriotiques. »

Le *Globe*, de Londres, dit dans son numéro du 7 mars :

« Nous avons maintenant un quatrième article ajouté à la récente déclaration officielle de la politique française : M. Rouher l'a résumée en trois mots : politique de paix, neutralité loyale, entière liberté d'action. »

« L'Empereur a ajouté à ces trois phases une quatrième, l'aversion contre les traités de 1815. Cette quatrième phase, la plus importante de toutes, est ajoutée au moment où l'Europe paraît être vouée irrévocablement à la guerre. »

« Sera-t-il longtemps possible aux divers Etats armés de rester sur la défensive ? Nul ne saurait le dire ; mais il paraîtrait que la paix

sera rompue aussitôt qu'une des parties belligérantes croira le moment venu d'éclater. »

« En attendant, on peut représenter l'Europe comme attentive au premier coup de canon qui sera tiré. »

La *Gazette de la Croix* dit que le discours de l'empereur Napoléon à Auxerre doit rappeler de nouveau aux puissances allemandes de qui dépend la décision finale si la guerre vient à éclater entre elles. Nous ne disons pas cela, ajoute l'organe fédéral, pour que la Prusse abandonne une seule de ses demandes légitimes, mais afin que les deux puissances examinent encore une fois sérieusement, avant qu'il soit trop tard, s'il n'y a aucune possibilité de s'entendre pacifiquement.

Nous avons aujourd'hui quelques détails sur la dépêche adressée le 4 mai par le cabinet de Vienne au gouvernement prussien.

L'Autriche déclare qu'en présence de l'intention manifeste d'une puissance voisine de s'emparer d'une de ses provinces, elle ne peut consentir à désarmer.

« Devant la déclaration du cabinet de Berlin, le gouvernement autrichien doit considérer comme épuisées les négociations sur la question des armements. Il est bien établi, par ses assurances solennelles données au sein de la Diète, que la Prusse n'a à redouter de l'Autriche aucune attaque, et l'Allemagne aucune rupture de la paix fédérale. L'Autriche songe encore moins à attaquer l'Italie. Mais il est du devoir du gouvernement autrichien de veiller à la défense de la monarchie, et ce devoir, qui ne souffre aucun contrôle étranger, suffit sans discussions ultérieures sur la priorité et sur l'étendue de quelques déplacements de troupes. L'Autriche a de plus à garantir le territoire de la Confédération allemande contre toute attaque italienne, et elle doit, dans l'intérêt de l'Allemagne, se poser sérieusement la question comment la Prusse peut concilier avec ses devoirs de puissance allemande son désir que l'Autriche reste sans se préoccuper des frontières allemandes ? »

La dépêche ajoute que la Prusse a bien fait de ne pas désarmer ; l'Autriche l'approuve.

Une autre dépêche autrichienne à la Prusse dit que le cabinet de Vienne n'admet pas la convocation d'un Parlement allemand, avant que la Prusse ait indiqué les propositions de réforme qui doivent être soumises à cette assemblée.

L'Italie continue ses préparatifs. Un décret royal vient d'ordonner la formation d'un corps de volontaires italiens, composé pour le moment de vingt bataillons, sous les ordres de Garibaldi.

Les correspondances du *Fremdenblatt* de Vienne signalent une agitation considérable sur les frontières du Montenegro et de la Bosnie. Il n'y a plus de doute, suivant elles, que

ment une douzaine d'éléphants domestiques, bêtes plutôt de luxe et d'agrément que d'utilité. Mais dans la création il n'est pas d'être qui conserve plus longtemps et plus puissamment ses instincts que l'éléphant. Ceux-ci n'avaient donc qu'à être mis sur la piste des tigres, et nous pouvions être certains qu'ils feraient héroïquement leur devoir. Nous vivions le mieux du monde avec nos voisins : jamais la bonne intelligence entre nous n'avait été troublée par le moindre grief. Nous n'hésitâmes donc pas à leur demander d'user des bêtes de leurs étables, et ils les mirent à notre disposition avec cette urbanité et cette bonne grâce dans le service rendu qu'on ne rencontre que sous les tropiques.

La veille du jour que nous avons choisi, les éléphants, harnachés et caparaçonnés pour le combat, furent conduits devant notre porte au coucher du soleil, et le lendemain, une heure avant l'aube, nous nous mîmes en campagne pour rejoindre nos éclaireurs et nos rabatteurs, qui avaient dû, à quelques lieues en avant de nous, passer la nuit à la belle étoile à faire leurs préparatifs. Car si, dès que l'action est engagée, ils deviennent complètement inutiles, ils sont de toute nécessité avant la chasse. Sans eux, on risquerait trop souvent de ne pas rencon-

trer de gibier, et on ne peut pas s'y exposer dans de semblables expéditions.

Vous décrire le charme d'une matinée de printemps dans ces contrées de l'Inde serait impossible. Quiconque a vu cette nature, où la grâce et la fécondité s'allient toujours à la puissance et à la grandeur, la regrettera toujours et ne saurait en parler sans enthousiasme et sans admiration. Vous pouvez en croire un Anglais qui regarde bien plus volontiers les choses par leur côté utilitaire que par leur côté pittoresque. Malgré le scepticisme dont on m'accuse et qui est justifié d'ailleurs par tous les spectacles divers qui ont successivement passé sous mes yeux, je ne puis penser à notre petit cantonnement de Meerut sans émotion.

Les jungles à travers lesquelles nous ne tardâmes pas à nous engager étaient bien les plus formidables halliers qui se puissent imaginer. Figurez-vous des herbes, des ronces, des arbustes, des plantes grimpanes croissant pêle-mêle et formant d'inextricables lacets au milieu desquels l'homme ne parvient à se frayer un chemin qu'en employant le fer et le feu. Voilà pour le sol. En outre, des arbres, dont rien n'arrête la végétation, poussent partout où une semence est tombée, car partout la terre est féconde,

et les dômes de verdure que forment sur nos têtes les hauts sommets sont unis les uns aux autres par des lianes innombrables qui courent de tous côtés avec une flexibilité inouïe, et attachent le boabdat au liquidambar, le pluméria aux laurées par les plus solides des liens. On a bien raison de le dire : pour l'homme, la jungle indienne est impénétrable, et c'est le repaire naturel de la bête fauve, la retraite qui convenait à sa fourrure que souvent n'entame même pas la balle du mousquet. Quant à l'éléphant, il marche sur ces terrains épineux et peu sûrs avec la facilité et la rapidité d'un cheval de course engagé dans un chemin ouvert. Tout ce qui blesse et arrête le pied délicat de l'homme, ne saurait seulement entamer son épiderme de métal. En outre, avec sa trompe qui unit à la flexibilité une force prodigieuse, il écarte toutes les barrières végétales qui tentent de l'arrêter, plus aisément et plus rapidement que l'homme avec la hache la mieux trempée.

Bien peu habitués à sortir, les éléphants que nous montions étaient de bonne race. Il n'y avait qu'à les regarder pour comprendre qu'ils n'étaient pas bêtes à se laisser corrompre par la vie plantureuse qu'on leur faisait mener chez les nababs et chez le sou-

bardar. Cela nous accommodait fort et nous promettait une journée de violentes émotions.

Nous vîmes lever le soleil dans la plaine de Foulta, célèbre par la rencontre des Anglais et des Français, du temps où sir Warrem Hastings était gouverneur général des Indes-Orientales.

Toute la plaine, où ne se rencontrait, à sept ou huit milles à la ronde, aucune habitation, était couverte de cette grandiose végétation tropicale dont je vous ai parlé. Sur notre gauche, à quatre ou cinq milles, nous apercevions la crête excessivement boisée d'une montagne. Sur notre droite, à égale distance, nous savions que crouissait un petit lac charmant, comme tout ce qui n'est pas horrible ou sublime dans ces climats de feu. C'était l'abreuvoir naturel des bêtes fauves. Entre la montagne et le lac devait se livrer notre bataille.

Jusqu'à-là, notre course aurait pu passer pour une promenade. Désormais, le côté sérieux de l'expédition commençait.

Nous reçûmes les rapports de nos premiers éclaireurs.

Enfants de ces latitudes, habitués depuis longtemps à se rendre compte des moindres phénomènes naturels, passionnés d'ailleurs pour ces chasses qui

des agents étrangers travaillent la population afin de susciter des luttes en Orient, au cas d'une guerre entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie, et d'amener la question orientale à l'ordre du jour. Le prince du Monténégro se plaint de l'établissement et de l'armement de blockhaus turcs sur ses frontières. Quant aux armements de la Turquie, on nous mande que des troupes s'expédient continuellement des provinces méridionales vers la Bosnie et l'Herzégovine. Outre deux camps retranchés à la frontière turco-serbe, il s'en établit un autre à Jenibazar, localité située sur l'étroite langue de terre qui sépare la Serbie du Monténégro.

La Diète de Francfort a voté, le 9 mai, la proposition de la Saxe par 10 voix contre 5.

Ont voté pour : l'Autriche, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, le Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, les maisons saxonnes, le Brunswick avec Nassau et la 16^e curie.

Ont voté, au contraire, pour le renvoi à une commission : la Prusse, le Mecklembourg, la Hesse-Electorale, la 15^e et la 17^e curies. Le Luxembourg s'est abstenu.

La Prusse a fait une déclaration dans laquelle, après avoir insisté de nouveau sur le caractère défensif de ses armements, elle a exprimé l'espoir que la Diète engagerait la Saxe à suspendre les armements qu'elle reconnaissait avoir faits contre la Prusse ; sinon, ajoute la déclaration, il pourrait en résulter des conséquences qui forceraient la Prusse à ne plus régler sa conduite que par des raisons basées sur sa propre sécurité et sur sa position de grande puissance en Europe.

La déclaration prussienne contient le passage suivant :

« La proposition saxonne intervertit les rôles dans la question des armements, car c'est du côté des adversaires de la Prusse que les armements ont commencé. Actuellement, le territoire fédéral et la Prusse ressemblent à un camp armé. »

La Diète s'est ensuite occupée de l'augmentation survenue dans les garnisons prussiennes des forteresses fédérales, par suite de la mobilisation ordonnée en Prusse. L'assemblée, prenant acte de la déclaration du plénipotentiaire militaire prussien que le nombre légal des troupes que la Prusse peut maintenir dans ces forteresses ne serait pas dépassé, a décidé que le comité militaire serait chargé d'exercer une surveillance à cet égard.

De nombreuses assemblées d'ouvriers ont eu lieu à Leipzig pour protester contre les remontrances faites en faveur du maintien de la paix par le conseil municipal de cette ville. Ces assemblées d'ouvriers demandent une action commune de la Saxe avec les autres Etats confédérés contre la Prusse, un Parlement constituant et l'armement du peuple.

leur fournissent un spectacle dont ils sont très-avides, la lutte du tigre et de l'homme, et surtout celle de l'éléphant et du tigre, ils nous firent le rapport minutieux de leurs observations nocturnes.

Avant une heure, si les rabatteurs faisaient consciencieusement leur devoir, nous devions nous trouver avec quatre ou cinq tigres sur les bras.

Nous étions disposés à les recevoir comme il convient à ces nobles animaux.

Au reste, nos serviteurs indiens étaient comme nous. Une belle ardeur les animait, et cela faisait très-bien avec leurs costumes orientaux. Tels que nous étions groupés dans la jungle, nous aurions fourni un charmant sujet de tableau pour un peintre de genre. Cela aurait pu être utile plus tard à ceux qui aiment à étudier les pays dans les images.

Un rugissement formidable, et qui fait courir un frisson glacé par tout le corps, lorsqu'on l'entend pour la première fois, nous avertit que l'heure des réflexions philosophiques était passée.

C'était le tigre qui faisait son entrée en scène, et qui s'annonçait de cette sorte longtemps avant que nous n'eussions pu l'apercevoir.

Débuché au moment où il regagnait son repaire pour se reposer des fatigues de sa chasse nocturne,

D'après une correspondance de Vienne de la *Gazette de Carlsruhe*, M. de Bismark aurait dit à M. de Karolyi, à propos de la note autrichienne du 26 janvier concernant la question des duchés, que la Prusse n'accepterait plus désormais de solution de la Diète germanique, mais uniquement d'un Parlement.

On mande de Berlin, le 9 mai, que l'ordre de mobiliser le premier corps d'armée (Prusse) et le deuxième (Poméranie) vient d'être donné.

Maintenant toute l'armée prussienne est mobilisée.

La situation est des plus tendues. Les tentatives de médiation directes entre Vienne et Berlin ont échoué à cause de la prépondérance du parti de la guerre à Vienne.

On assure, et la *Gazette belge* se fait l'écho de ce bruit, que le gouvernement de Léopold II aurait résolu, si la situation en Allemagne se maintient menaçante pour la paix, de rappeler sous les armes 50,000 miliciens belges.

Le bruit court qu'un camp de 12,000 Hanovriens va être formé à Stade, près de l'embouchure de l'Elbe.

On annonce que la Suisse vient d'obtenir des grandes puissances une déclaration de neutralité.

La *Gazette*, de Milan, annonce que Garibaldi s'est mis à la disposition du roi Victor-Emmanuel.

Le *Moniteur* de lundi contient une bien triste nouvelle. Un jeune homme a tenté d'assassiner M. de Bismark. L'assassinat gêne les meilleures causes. Heureusement que le ministre n'a été que légèrement touché. Avec le caractère que l'on connaît à M. de Bismark, cet attentat ne peut que le pousser plus avant dans la détestable politique qu'il suit depuis trois ans. La guerre est inévitable maintenant.

Une dépêche de Berlin nous apporte les détails suivants sur la tentative d'assassinat commise sur M. de Bismark.

Lundi soir, après cinq heures, M. de Bismark revenant de travailler avec le roi et rentrant à pied à son hôtel, a été assailli par un inconnu dans l'allée des Tilleuls, près de la rue de Schadow. L'assassin tira deux fois par derrière sur M. de Bismark avec un revolver à six coups, sans l'atteindre. Le ministre se précipita sur l'agresseur qui, dans la lutte, tira encore trois coups contre lui.

L'auteur de l'attentat est un jeune homme de 22 ans, fils du réfugié politique Charles Blind, qui habite Londres. Il était venu de Hohenheim, dans le Wurtemberg pour tuer M. de Bismark.

le tigre descendait vers la plaine en jetant aux échos du matin, étonnés de l'entendre, les bruits stridents de sa voix terrible.

Nous le distinguâmes enfin dans une éclaircie véritablement ; il était superbe à voir, fièrement campé sur ses quatre pattes robustement fixées au sol, la queue battant les flancs avec inquiétude, le museau au vent, aspirant l'air d'un naseau impatient, et cherchant à distinguer toutes les émanations que lui apportait le vent qui soufflait de la plaine et n'arrivait à lui que chargé des aromes énergiques de toutes ces végétations parfumées.

Un second tigre, aussi beau que le premier, vint bientôt se placer à côté de celui que nous apercevions depuis quelques instants.

Pour un œil exercé, c'était le mâle et la femelle, un couple dérangé dans ses douces habitudes d'amour et de cohabitation conjugale, et qui venait défendre ses domaines envahis par d'insolents ennemis.

Pendant quelques minutes ils nous parurent tenir conseil entre eux, et puis nous les vîmes, avec une audace superbe, s'élançant de concert dans notre direction. Nous touchions au moment décisif.

(La fin au prochain numéro.)

Une seconde dépêche annonce que le jeune Blind s'est porté plusieurs coups dans le larynx avec un couteau de poche à plusieurs lames. Les médecins ayant déclaré qu'aucun des vaisseaux essentiels n'avait été lésé, on avait mis la camisole de force au prisonnier ; mais il est mort mardi matin vers cinq heures.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Dimanche dernier, au moment où l'Empereur arrivait à la porte d'Auxerre, M. Challe, maire de la ville, a adressé à Sa Majesté le discours suivant :

« Sire,

» Il y a cinquante-et-un ans, l'Empereur Napoléon I^{er} avait été reçu dans cette ville avec de tels témoignages de dévouement et d'allégresse, qu'il en avait conservé un vif souvenir, qu'à son lit de mort il exprima dans les termes les plus touchants, que le *Mémorial de Sainte-Hélène* a conservés.

» Votre Majesté vient d'entendre les mêmes acclamations enthousiastes, les mêmes cris partis du fond du cœur d'une population dont, comme le sait Votre Majesté, le dévouement à l'Empire ne fait pas plus défaut dans les jours d'épreuve et d'adversité que dans les jours de prospérité et de triomphe.

» Que l'Empereur me permette donc de lui offrir les clefs de cette cité fidèle chez qui resta toujours entretenu, même dans les plus mauvais jours, le feu sacré du culte de l'Empire.

» Madame,

» Venez recevoir les ardentes bénédictions de nos populations qui vous vénèrent, vous admirent et vous aiment ; et, pour leur récompense, daignez dire au jeune Prince Impérial que, comme son grand-oncle et son père, il pourra compter à jamais sur le dévouement de sa vieille et loyale ville d'Auxerre. »

Nous avons publié la réponse de l'Empereur.

— Nous trouvons dans un journal mexicain le rapprochement suivant entre les individus de notre espèce et ceux de la gent ailée :

« D'un à dix ans, la femme est un oiseau-mouche ; de dix à quinze, une hirondelle ; de quinze à vingt, un oiseau de paradis ; de vingt à vingt-cinq, une tourterelle ; de vingt-cinq à trente, une colombe ; de trente à quarante, une perruche ; de quarante à cinquante, une chouette ; de cinquante à soixante un vanneau.

» A partir de soixante, elle n'est plus ni oiseau, ni femme, ni rien. »

Cette dernière définition, à vrai dire, nous semble passablement cavalière et irrespectueuse.

Au tour de l'homme maintenant :

« L'homme, depuis sa naissance jusqu'à dix ans, est un chardonnet ; de dix à quinze ans, un étourneau ; de quinze à vingt ans, un poulet ; de vingt à trente, un faisán ; de trente à trente-cinq, un paon ; de quarante à quarante-cinq, un coucou ; de cinquante à soixante, un hibou ; de soixante à soixante-dix, un geai ; de soixante-dix à quatre-vingts, une autruche. — Au-delà de quatre-vingts, Dieu nous garde ! »

— La France abonde en Français qui se permettent bien des infractions au dictionnaire, mais il en est peu que l'on puisse comparer à M^{me} X..., d'une commune proche de Lorient. L'autre jour, faisant admirer par une de ses amies les réparations que son mari avait accomplies à sa maison de campagne, elle disait — « La cour n'était qu'un couac ; nous avons fait *parqueter* partout des *archiducs* pour l'écroulement des eaux. On a mis une *crampe* en fer à l'escalier qui mène au grand *gesticule*, sur l'*espallier* duquel ouvrent cinq portes d'*excommunication*. La *préface* de la maison a été réparée ; on a refait les *cornichons* des deux cheminées. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un 3^e détachement du 97^e de ligne, allant de Langres à Fontevault, couchera à Saumur le 15 mai.

Le 7 de ce mois, sur les dix heures du matin, la jeune femme Chauveau, de la Boire-Salée, près de la Croix-Verte, faisait paître sa vache. Elle la maintenait par une corde qu'elle avait enroulée autour de son bras. La vache ayant eu peur a entraîné la malheureuse femme l'espace de cent dix mètres. Fort heureusement que la corde s'est rompue au moment où la vache, dans sa course furieuse, a pris son élan pour sauter un fossé surmonté d'une haie d'épines. — Sans cette circonstance, la femme Chauveau ne serait sans doute plus de ce monde.

La semaine dernière, dans la même commune de Saint-Lambert, un jeune domestique nommé Benoît, a été entraîné pareillement par une vache qu'il gardait aussi. Moins heureux que la femme Chauveau, cet enfant ayant traversé des broussailles, a eu la tête fracassée. Il est mort après quatre jours de souffrances horribles.

C'est sur le territoire de la commune de Chacé qu'a eu lieu la rixe dans laquelle le sieur Brisson de Saumur a trouvé la mort, et non dans celle de Varrains, ainsi que nous l'avions annoncé.

Théâtre de Saumur.

La troupe d'opéra nous donnait avant-hier *Haydée*, une des plus charmantes partitions d'Auber. Nous ne chercherons à faire l'analyse ni du poème ni de la partition. Tout le monde avait déjà vu *Haydée*, et personne n'avait oublié cette musique gaie et chantante qui est le secret de nos maîtres français. Disons seulement que jamais notre troupe d'opéra ne nous avait offert un plaisir plus complet. La pièce, qui ne comporte pas un trop grand nombre de personnages, avait dispensé de confier à des figurants des rôles au-dessus de leurs forces, comme cela était arrivé dans *le Pré-aux-Clercs*.

La salle est restée trois heures sous le charme, et quand, à deux reprises, des bouquets sont tombés d'une loge officielle, le sentiment public s'est associé à cette manifestation et s'est traduit en chaleureux applaudissements.

Nous voudrions n'avoir à dispenser que des éloges, mais l'orchestre s'est, comme toujours, montré au-dessous de ce qu'on a le droit d'exiger. Le tapotement monotone du piano a dû suppléer aux différents instruments que n'a pas voulu nous trouver la parcimonie du directeur. Le public saumurois, qui se montre si assidu, a le droit de se plaindre que l'on ait reculé devant les légers sacrifices qui auraient suffi pour compléter un orchestre.

Mais, dira-t-on, les éléments nous manquent. Cela n'est pas. Nous n'avons pas la prétention d'avoir un orchestre comme il ne s'en trouve que dans les grandes villes, mais nous pouvons avoir au moins le nécessaire.

De quoi se compose le nécessaire ?

De douze ou quinze artistes chefs d'attaque rémunérés, pas davantage.

Un premier violon, — il se trouve en ville.

Un second violon, — la ville en fournit deux, l'Ecole deux.

Un alto, — la ville en fournit un.

Un violoncelle, — l'Ecole en fournit un.

Une contrebasse, — néant.

Une flûte, — une à l'Ecole.

Une clarinette, — deux à l'Ecole.

Un hautbois, — néant.

Un basson, — néant.

Un cornet à pistons, — la ville en fournit un, l'Ecole trois ou quatre.

Un trombone, — l'Ecole en fournit deux.

Un cor, — néant.

Une batterie, — se trouve à l'Ecole.

Il nous manque donc une contrebasse, un hautbois, un cor et un basson. Mais qu'il se

rait facile de se les procurer ! que d'artistes se mettraient en mesure de faire ces parties qui font défaut, s'ils étaient assurés, quand une troupe d'opéra vient à Saumur, de trouver pour leurs soirées une rémunération modeste mais suffisante.

Saumur, plus qu'aucune autre ville est en position d'avoir un orchestre. La musique si remarquable de M. Brück peut être pour notre théâtre, une pépinière où l'on pourra recruter toute espèce d'instruments: l'organisation seule manque. Organisons donc.

C'est en dehors de tout directeur de théâtre qu'il faut constituer un orchestre. Quand une troupe arrive, il est déjà trop tard pour coordonner les éléments hétérogènes disséminés dans la ville. C'est aujourd'hui qu'il faut s'adresser à tous les artistes dont Saumur dispose et leur dire :

Nous voulons former un orchestre; joignez vous à nous. Certains instruments nous manquent, étudiez-les. Une fois organisés, nous

irons au Maire: Nous sommes, lui dirons-nous, un orchestre complet, à la disposition de tout directeur d'opéra; mais nous ne lui permettrons pas de choisir parmi nous; il faut qu'il prenne tout ou rien.

Nous ne nous dissimulons pas quels obstacles s'opposent à la réussite de ce projet.

Il faut quelqu'un pour se mettre à la tête.

Pourquoi ne serait-ce pas l'administration? Il faut un chef d'orchestre.

En dehors même de l'élément militaire, il en est à Saumur de très-capables de cet emploi, qui l'ont déjà rempli.

Il faut le concours des artistes.

Mais qui plus qu'eux a intérêt à se mettre en garde contre la lésinerie mal entendue des directeurs.

Enfin, il faut la bonne volonté de tous.

Elle existe, il n'en faut pas douter; nous en voyons la preuve dans les nombreux amateurs qui viennent chaque soir à l'orchestre. On ne peut pas exiger d'eux qu'ils apprennent

des instruments nouveaux, mais ils viennent aujourd'hui apporter un concours précieux, indispensable pour arriver à un résultat assez mince, mais qui, si notre projet réussit, devra contribuer puissamment au succès d'une organisation meilleure.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur prussien* du 9 mai, distribué plus tard que d'habitude, publie un supplément qui contient un rapport du ministre d'Etat proposant au roi la dissolution de la Chambre des députés et de nouvelles élections destinées à exprimer les sentiments actuels du pays.

Ce rapport est suivi d'un décret royal, en date du jour même, qui prononce la dissolution de la Chambre en vertu de l'article 51 de la Constitution.

Darmstadt, le 10 mai. — On assure que des représentants du Wurtemberg, de Darmstadt, de Nassau, de Bade et de cinq autres gouvernements, parmi lesquels figure la Bavière, ont tenu le 8, dans le village de Mublacher (Wurtemberg), une conférence ayant pour objet la fixation et la concentration de leurs contingents.

Constantinople, 9 mai. — Le gouvernement ottoman a ordonné de compléter les régiments, et a appelé 12,000 hommes de la réserve.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

BOURSE DU 9 MAI.

3 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 65 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 92 25.

BOURSE DU 11 MAI.

3 p. 0/0 hausse 1 fr. 05 cent. — Fermé à 64 25.
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 93 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AVIS.

La vente des immeubles appartenant à M. Pierre Abraham, insérée dans notre numéro de mardi 8 mai, aura lieu en la **Mairie d'Artannes**, le dimanche 5 juin 1866.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Séparation de corps et de biens.

D'un jugement par défaut contre avoué, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze avril mil huit cent soixante-six, enregistré.

Entre la dame Olympe-Léonide Lemasson, épouse M. Louis Verronneau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, cette dame ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, et le sieur Louis Verronneau, sus-nommé, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ayant pour avoué constitué M^e Labiche;

Il résulte que la dame Verronneau a été séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Verronneau, son mari.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le sept mai mil huit cent soixante-six. BEAUREPAIRE.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION.

Au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le dimanche 27 mai 1866, à midi, En l'Hôtel-de-Ville de Doué, Par le ministère de M^e PAUL TAUREAU,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à l'Hospice civil de Doué, consistant en :

1^o LA MÉTAIRIE DE LA JAILLE, située commune de Neuil-sous-Passavant, canton de Vihiers, actuellement affermée au sieur Doussain, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres labourables et prés.

Contenance totale, 20 hectares 40 ares 60 centiares.

2^o Et LA MÉTAIRIE DU PONCIER, située commune de Saint-Pierre-à-Champs, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres) et par extension sur la commune de Cleré, canton de Vihiers, exploitée par le sieur Frapereau.

Contenance totale, 67 hectares 91 ares 77 centiares.

Entrée en jouissance au 1^{er} novembre 1867.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour tous les renseignements, audit M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges. (254)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'Hôtel-de-Ville de Doué, Le dimanche 27 mai 1866, à midi,

Par le ministère de M^e PAUL TAUREAU,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à l'Hospice civil de Doué, et consistant en :

Commune de Doué.

1^{er} Lot. — Un morceau de terre labourable, situé au canton des Hautes-Ruchèvres, contenant environ 52 ares 80 centiares, actuellement exploité par le sieur Jacques Robert, de Doué.

2^o Lot. — Un morceau de terre, au canton des Petites-Haies contenant 13 ares 20 centiares.

Et un autre morceau de terre, situé au même lieu, contenant 8 ares 80 centiares.

Ces deux morceaux de terre, exploités par le sieur Jacques Couteau, de Doué.

3^o Lot. — Un morceau de terre, situé au canton de Montfief, contenant 52 ares 20 centiares, exploité par le sieur Jean Marcadeux, pépiniériste à Doué.

4^o Lot. — Un morceau de terre, nommé le Pré-de-Machefer, dont partie est en pré, contenant 2 hectares 20 centiares, exploité par le sieur Louis Touret, de Soulanges. Commune des Verchers.

5^o Lot. — Un morceau de terre, au canton des Casses-Landes, contenant 39 ares 60 centiares, joignant au couchant Gasnault, au nord Guyon, exploité par le sieur Louis Reverdy fils.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué, dépositaire du cahier des charges. (255)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 27 mai 1866, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Grosbois, savoir :

MAISON, à Saumur, rue de la Cocasserie, à. 3,000 fr.

MAISON, à Saumur, rue des Boires, à. 3,000 fr.

MAISON, à Saumur, rue du Plessis-Mornay, à. 800 fr.

MAISON, à Saumur, même rue, à. 600 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à M^e CLOUARD, notaire. (256)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ON DEMANDE A ACHETER deux hectares de pré, près la ville de Saumur, et de préférence sur la commune de Saint-Lambert. (257)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 13 mai 1866, à midi,

UN TERRAIN,

PROPRE A BATIR,

Situé à Saumur, route de Rouen, près la gare, d'une contenance de 280 mètres, avec une façade de 23 mètres 55 centimètres, appartenant à M. Constant Boutin.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A CÉDER

Une créance de cinq mille francs, remboursable le 1^{er} janvier 1874, productive d'intérêts au taux de 3 0/0 par an, payables le 1^{er} janvier de chaque année, avec jouissance desdits intérêts depuis le 1^{er} janvier dernier; ladite créance garantie par un privilège de vendeur. Prix demandé: 4,000 francs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE DE MEUBLES.

Le dimanche 13 mai 1866, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault, procédera à la vente publique aux enchères, des meubles-meublants, dépendant de la succession bénéficiaire de M. Michel-Charles BARBIER, décédé à Fontevault, à la requête de M^{me} Adèle-Adrienne BARBIER, épouse de M. Charles-Antoine-Joseph BIBARD, docteur-médecin à Pontoise.

On vendra :

Plusieurs lits à bateau, couettes, matelas, couvertures et rideaux, secrétaire, commode, glaces, draps, serviettes, une cuillère à potage, 10 cuillères et 12 fourchettes, 10 cuillères à café, en argent, et autres objets. (259)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIERE APRES DÉCÈS.

Le dimanche 13 mai 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, à la PERRIÈRE, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, chez M^{me} veuve Couscher de Vautibault, propriétaire, à la vente publique aux enchères du mobilier.

Il sera vendu :

Grande quantité de bonne literie et de draps, nappes, serviettes et essuie-mains; rideaux, bahut en chêne à colonnes torsées, prie-Dieu, bureau, étagère, commode et console antique en marqueterie avec garnitures en cuivre, anciennes pendules de plusieurs styles, vieux fauteuils, flambeaux, chauffeuses, glaces, potiches, porcelaine, faïence, cristaux, un thé complet, étagère et objets d'étagère, piano et autres beaux objets; bel alambic, bascule, cuivrie; grande quantité de bons vins en bouteilles; carriole, charrette, barriques et bouteilles vides.

Ordre et conditions de la vente.

DIMANCHE ET LUNDI: Literie, linge, carriole, charrette, barriques et bouteilles vides, cuivrie, batterie de cuisine;

MARDI: Les vieux meubles, pendules, porcelaine, faïence, les vins et autres objets;

MERCREDI: Continuation du mobilier.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LEPELTIER-RICHER, notaire à Nantes, place Royale, 11.

A VENDRE

De suite et à des conditions très-avantageuses,

LE FONDS D'HOTEL

du Commerce et des Colonies Sis à Nantes, rue Santeuil, près la Poste.

Mobilier de 60 chambres, linge, argenterie, vins, provisions diverses, 4 chevaux et voiture. (226)

A VENDRE

PETITE VOITURE de fantaisie découverte et un tout PETIT CHEVAL avec harnais.

S'adresser à M. LEVESQUE, rue du Palais-de-Justice. (241)

A LOUER

Présentement,

MAISON, située Grand'Rue, 47, près la Porte-du-Bourg, composée de salon, cuisine, deux chambres à coucher au premier, grenier, cave, cour, etc.

S'adresser à M. MARTINEAU, au bureau d'octroi de la gare. (222)

A CÉDER DE SUITE, UN MAGASIN DE SELLERIE-CARROSSERIE,

Articles de Voyages et de Chasse,

A des conditions très-avantageuses. S'adresser à M. Bodin fils aîné, rue d'Orléans, n^o 69. (163)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866, MAISON

Fraîchement restaurée, Rue de l'ancienne-Messagerie, n^o 8. S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON Située rue Beaurepaire, n^o 45, Précédemment occupée par M. le capitaine Roulet.

Cette maison possède toutes espèces de servitudes: cour, écurie, sellerie, jardin, etc.

S'adresser à M. VINETTIÉ, propriétaire à Saumur, rue Brault. (214)

AVIS.

M. HURAUULT vient de remplacer M. Eugène COUCHOT au Café de Paris, à Saumur, rue Royale, maison de M. René Rocher.

Les créanciers de M. COUCHOT sont priés de se faire connaître à l'étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, dépositaire des fonds.

DUPONT,

CARROSSIER,

Place du Petit-Thouars à Saumur.

Voitures en tous genres, confectionnées et sur commande; sellerie, articles d'écurie.

A LOUER, place du Petit-Thouars et rue de la Grise, 1^{er} et 2^{es} étages avec balcon, greniers et servitudes. S'adresser à M. DUPONT, carrossier.

Changement de domicile.

L'étude de M^e BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n^o 8. (194)

ON DEMANDE UN APPRENTI, pouvant gagner de suite. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.